
CNOUS et CROUS : Le SNPTES opposé à l'affiliation des CROUS aux universités

Le SNPTES a été reçu par Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le 2 novembre et par Dominique Marchand, présidente du CNOUS le 27 octobre.

Ces audiences ont notamment permis au SNPTES de rappeler ses positions suite à la publication de la note de la Cour des comptes qui préconise que « *les universités pourraient reprendre en gestion, en les filialisant, les compétences des CROUS et intégrer les personnels, les moyens et les compétences qui leur sont affectés.* »

Le SNPTES a ainsi rappelé à ses interlocutrices qu'il est totalement opposé à un transfert de la gestion des CROUS vers les universités. Pour le SNPTES, le risque est trop grand à terme de voir les universités externaliser certaines missions notamment la restauration et de voir l'accompagnement social des étudiants se dégrader, dans certaines régions ou établissements. La ministre de l'ESRI et la présidente du CNOUS ont confirmé au SNPTES tous les dangers que comporterait une telle mesure.

L'accompagnement social des étudiants exige un hébergement décent et une restauration saine et équilibrée. Cette mission incombe au réseau des CROUS.

Le SNPTES par l'intermédiaire de ses représentants élus dans les différentes instances du réseau CROUS milite pour assurer la pérennité des œuvres universitaires qui garantissent à tout étudiant des conditions de vie favorables à la poursuite d'études. Conformément aux missions dévolues aux CROUS, le SNPTES exige que les restaurants et les lieux d'hébergements universitaires soient gérés par les œuvres. Le SNPTES est favorable à un guichet unique des aides sociales à destination des étudiants géré par le réseau des CROUS.

Le SNPTES a défendu le principe d'une attribution de la prime de 400 euros à l'ensemble des personnels du réseau qu'ils soient affectés dans les CROUS ou au CNOUS. Il a rappelé que les CDD ne doivent pas être oubliés en termes de revalorisation de la rémunération et d'accès à un emploi de fonctionnaire. Le SNPTES a également insisté sur les difficultés rencontrées par les personnels et sur le mal-être ambiant au sein de certains services. Nos représentants locaux font en effet état de démissions et de problèmes de recrutements liés à de mauvaises gestions des ressources humaines dans certains CROUS et à une perte d'attractivité de certains métiers.

Pour le SNPTES, il est urgent de mettre en œuvre un plan de requalification des emplois. Certains métiers doivent être repositionnés en catégories B et A et non plus en catégorie C. Quant à la titularisation des personnels ouvriers dans les corps des ITRF, le SNPTES considère qu'elle devrait être automatique, pour celles et ceux qui la souhaitent, et non pas par concours interne, comme le prévoit la troisième vague. Pour mémoire, lors de la création du statut des ITRF, en 1985, les « contractuels types CNRS » avaient été titularisés, sans concours. Alors pourquoi pas les personnels ouvriers ?

Choisy-le-Roi, le 05 novembre 2021